

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Mairie d'AVIGNON**

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 26 JUIN 2025**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD  
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Lilou QUENNESSON  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Laurence ABEL RODET

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

### 22

#### **AMENAGEMENT** : Aménagement de la rue Thiers – Approbation de l’avenant à la convention de mandat avec la SPL TECELYS

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

La dynamique d’apaisement du centre-ville et de valorisation de son cœur historique est engagée depuis le mandat dernier, avec les aménagements du quartier «Saint Didier - Trois Faucons, Bonneterie - les Halles». Les dernières tranches de requalification de l’axe Carnot-Carreterie sont actuellement en cours.

Toutes ces requalifications ont permis d’opérer la transformation de ces rues et places à caractère routier en lieux de vie. Le retour des terrasses de nos commerces sur les places et placettes, aujourd’hui lieux de pause et de détente, le retour des chalands en nombre sur des espaces publics accessibles, sécurisés, épurés mais qualifiés, montre le succès de ces transformations.

Sur l’axe de la rue Thiers, la requalification de cette magistrale commerçante et structurante de notre centre-ville, a été inaugurée en Décembre 2022 entre la rue de l’Olivier et la rue Philonarde.

La suite du projet consiste à poursuivre la requalification jusqu’à la porte Thiers et la politique ambitieuse menée par la Ville d’Avignon pour reconquérir son centre ancien, améliorer son attractivité et améliorer la qualité de vie de ses résidents.

Par délibération n°13 en date du 25 novembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contenu de l’opération d’aménagement de la rue Thiers et a donné mandat à la Société Publique Locale TECELYS dont la Ville d’Avignon est actionnaire, afin qu’elle assure la maîtrise d’ouvrage déléguées de la conception et de la réalisation de la rue du carrefour Sain/Philonarde jusqu’au remparts.

Par délibération n°5 en date du 24 février 2024, la ville a adopté une convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage (TTMO) pour les réseaux humides avec le Grand Avignon qui prévoit le remboursement à hauteur des dépenses liées aux missions de maîtrise d’œuvre associées à la compétence des réseaux humides du Grand Avignon, représentant un montant estimé à 46 468,35 € HT soit 55 762,02 € TTC.

### **Orientation d’aménagement de la rue Thiers**

La rue Thiers constitue un axe structurant et singulier du centre-ville d’Avignon. Elle est le fruit des grandes transformations urbaines du XIX siècle, dans la logique des percées haussmanniennes, visant à désenclaver le tissu ancien par de larges voies facilitant l’irrigation du centre-ville. Réalisée après les cours Jaurès et avenue de la République ou le boulevard Raspail, la rue Thiers relie directement le cœur historique de la ville aux remparts du XIV siècle, affirmant la relation entre l’intra et l’extra-muros. Si sa rigueur géométrique contraste avec les sinuosités du tissu médiéval environnant, elle s’inscrit néanmoins dans une composition urbaine attentive, marquée par des élargissements et retraits qui accompagnent les transitions entre les quartiers.

Le projet de requalification renforce cette identité patrimoniale en valorisant la perspective et les gabarits d’origine. Des revêtements en pierre ont été implantés en pied de façade, matérialisant l’emprise des bâtiments du XIX siècle et soulignant leur alignement. Ces éléments, disposés en limite des assises des bâtiments et sur les placettes qui jalonnent la rue, rendent lisible l’architecture de la percée tout en structurant les espaces publics avec finesse.

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, le projet intègre des aménagements pensés pour améliorer le confort thermique et la résilience de l’espace public. Quatre alignements d’arbres sont ainsi prévus le long de la rue, créant un véritable parcours de fraîcheur, propice à la déambulation grâce à l’ombre portée. La palette végétale retenue tient compte des conditions climatiques locales et de la gestion raisonnée de l’eau. Grâce à cette végétalisation, la rue bénéficiera d’une désimperméabilisation significative du sol, grâce à la réduction des surfaces minérales scellées. Enfin, le choix de matériaux clairs sur l’ensemble du linéaire contribuera à limiter les phénomènes d’îlots de chaleur urbains.

Ce traitement global incarne une requalification respectueuse du patrimoine tout en étant pleinement tournée vers les enjeux contemporains de transition écologique et de qualité de vie en centre-ville.

## Evolution du budget prévisionnel

La ville d'Avignon, en concertation étroite avec les services de l'Etat et notamment l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), a engagé une révision approfondie de la conception du projet. Ce travail de co-construction a permis de faire évoluer le projet vers une plus grande exigence qualitative, tant en matière patrimoniale, environnementale que technique, avec pour finalité une meilleure insertion du projet dans le tissu historique de la ville, une adaptation renforcée au changement climatique, et une prise en compte accrue des usages urbains.

La rue Thiers s'inscrit dans un périmètre soumis au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), qui impose des exigences particulières en matière de traitement architectural et urbain. L'ambition du projet a été rehaussée afin d'exprimer pleinement l'identité urbaine haussmannienne de cette percée historique et de conforter son rôle structurant dans l'organisation du centre-ville. Cela s'est traduit par un travail approfondi sur les matériaux, le mobilier urbain et le dessin des espaces publics. Ces choix visent à restituer une cohérence patrimoniale forte et à offrir un espace public valorisant le cadre bâti environnant.

L'augmentation significative du nombre de plantations participe de la volonté de doter la rue d'un paysage plus résilient, capable de répondre aux enjeux climatiques. Cette orientation a nécessité des adaptations techniques, notamment en matière de dévoiement de réseaux pour permettre la plantation d'arbres et leur bon développement racinaire. L'objectif est d'apporter de l'ombre, de la fraîcheur et de la biodiversité dans un espace urbain minéral, tout en contribuant à la qualité d'usage du lieu.

Le traitement des réseaux a également été au cœur des discussions. La rue Thiers est une opération pilote pour mettre en esthétique les cheminements des câbles en façade afin qu'ils soient les plus discrets et respectueux de l'architecture existante. Parallèlement, le projet permet d'anticiper le futur déploiement de la fibre optique (FTTH) en centre-ville. Une infrastructure de fourreaux enterrés sera installée dès maintenant afin d'éviter des interventions ultérieures destructrices dans l'espace public requalifié. Cette démarche proactive permet une gestion raisonnée des interventions et un meilleur respect des contraintes patrimoniales.

Le périmètre a également été élargie à des voies adjacentes (rues Guillaume Puy et Buffon), renforçant l'effet de couture urbaine au sein du tissu historique et permettant de connecter à rue des écoles, rue jardin réalisée en 2022.

Enfin, pour accompagner la continuité de l'activité économique durant les travaux, les modalités de chantier ont été revues. La réalisation en demi-chaussée, la coordination avec les concessionnaires de réseaux (Enedis, GRDF, Grand Avignon) et la mise en place de dispositifs de circulation temporaire ont généré des surcoûts significatifs. Le maintien de l'accès motorisé aux Halles, sauf cas exceptionnels liés au chantier, a été une priorité pour préserver l'attractivité du quartier.

Ces ajustements successifs, motivés par des objectifs de qualité, de préservation du patrimoine et d'anticipation technique, ont conduit à une réévaluation de l'ensemble des postes budgétaires, incluant les travaux, les études, les aléas, et la rémunération du mandataire.

L'enveloppe de l'opération est ainsi portée à 7 100 000 € TTC et nécessite un avenant à la convention de mandat avec TECELYS.

### Évolution du calendrier

La révision du projet a reporté le démarrage des travaux à mars 2025. Le phasage est organisé : La section entre la rue Philonarde et la rue Guillaume Puy pour une durée estimée à 8 mois, puis entre la rue G Puy et la porte Thiers pour une durée estimée à 12 mois. Les extensions vers la rue des Ecoles seront réalisées en 6 mois. Le phasage prévoit la réalisation de ces extensions en dernier mais celle-ci pourra être réintégrer aux phases précédentes si les conditions de chantier sont plus favorables. Ce phasage permettra une meilleure organisation de la vie du quartier et de son accessibilité en phase de chantier.

Depuis fin mars 2025, le chantier a commencé par les travaux réseaux du Grand Avignon et par les déviations réseaux des concessionnaires qui permettront la plantation d'arbres ainsi que leur bon développement.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 24 février 2024 approuvant la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) pour les réseaux humides avec le Grand Avignon,  
Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal du 25 novembre 2023 approuvant le projet d'aménagement de la rue Thiers ainsi que la convention de mandat avec la SPL TECELYS.

## Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'évolution des orientations du projet de requalification de la rue Thiers dans sa partie entre la rue Philonarde et les remparts et ses rues attenantes ;
- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de mandat avec la SPL TECELYS pour assurer au nom et pour le compte de la ville d'Avignon, la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur les chapitres 20, 204, 21 et 23 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

## ADOPTE

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC  
M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, M. Cyril BEYNET ne prennent pas part au vote.

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025**  
**ACTE PUBLIE LE 03/07/2025**